

COMMUNE D'ARDOIX

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 NOVEMBRE 2016 A 20 H

- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Une synthèse du PADD sera visible dans le bulletin municipal afin d'informer le maximum de personnes. Ce document devra être validé avant fin décembre en conseil municipal pour être présenté en réunion publique en janvier 2017.

- ECLAIRAGE PUBLIC

Antoine GACHES informe que le changement d'ampoules a été effectué.

Le Conseil Municipal décide d'effectuer une demande de subvention pour remplacer des coffrets défectueux. Le coût de l'opération se monte à 13.196 € HT.

Des relais yokis seront également installés afin de programmer l'allumage et l'extinction de la lumière pendant la nuit et de pouvoir, à terme, réduire les dépenses d'électricité.

- RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE

Le conseil municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2015 du syndicat Cance Doux, qui a compétence sur 28 communes et dessert 25 000 habitants.

Le syndicat mandate la SAUR pour le transport et la distribution de l'eau. Il dispose de 850 kms de réseaux.

- SPANC

Le rapport prix et qualité du service SPANC pour l'année 2015 est validé par le conseil municipal.

Sylvie Bonnet informe qu'il y a 60 foyers non collectés sur Ardoix.

Elle précise que le SPANC peut effectuer le nettoyage des fosses à des prix intéressants.

- ENQUETE PUBLIQUE SQUARE PLACE DU SOUVENIR

L'enquête publique a eu lieu du 15 octobre au 3 novembre 2016 inclus.

21 observations ont été apposées sur le registre d'enquête.

Sylvie BONNET propose aux conseillers de réfléchir à l'issue à donner à ce dossier en attendant le rapport de la commissaire-enquêtrice.

- TERRAIN COMMUNAL

Une personne est intéressée pour acquérir un terrain communal situé aux Matrons d'une surface de 477 m². Le conseil municipal se prononcera sur cette vente lors de la prochaine réunion.

- CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Le conseil municipal décide de prolonger les conventions d'occupation de la psychologue et de la sophrologue jusqu'au 30 novembre 2016.

Une solution devra être trouvée par la suite au vu de l'arrivée d'un praticien en début d'année 2017.

- ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide de lancer une pré-étude relative à la rénovation de la station d'épuration du village qui permettra de modéliser la filière à mettre en œuvre, son implantation sur le site, les modalités relatives à la continuité du service d'assainissement, les coûts d'investissement et d'exploitation.

- ECOLES

SOLDE CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE

Le conseil municipal délibère afin de verser le solde du contrat d'association à l'école privée.

- SECURISATION HAMEAU DE CHAMAS

Le service départemental des transports refuse le projet présenté avec un abri bus côté « Quintron ». Il propose une déviation de la route avec un abri bus de l'autre côté de la route, côté « route des mûres ».

- VOIRIE

Antoine GACHES informe que les travaux de voirie ont débuté.

Une traversée de la rue des Guéritoux a été effectuée.

Le carrefour de la route de Quintenas avec celle de Cormes est en cours d'aménagement avec la création d'un ilot.

Concernant les coussins berlinois et divers panneaux, ils ont été livrés mais seront posés plus tard en raison de l'humidité et du froid car les coussins sont chevillés et collés.

CIMETIERE

Antoine GACHES fait part du début des travaux avec une tombe réalisée pour les soldats morts pour la France. Il indique également que le columbarium et le jardin du Souvenir vont être déplacés. Les titulaires des casiers du columbarium ainsi que les proches désignés responsables pour le jardin du Souvenir vont être informés de ces travaux.

L'achat d'un banc est également envisagé pour pouvoir se recueillir auprès du columbarium.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal délibère et décide d'attribuer une subvention à l'AFN pour un montant de 155 euros pour l'année 2016.

- DIVERS

. Tables et bancs :

Il est rappelé que, depuis le 1^{ER} novembre, la mairie ne prête plus de tables et de banc. Les particuliers et associations doivent s'adresser au comité des fêtes.

. Portes du cimetière :

Evelyne DEYGAS questionne quant à la fermeture de la porte du cimetière du bas. Sylvie BONNET informe que des enfants traversent le cimetière en courant lorsqu'ils descendent du car scolaire, des adultes passent dans ce lieu pour aller faire leurs courses. Ce lieu de culte doit être respecté et oblige la commune à fermer une porte pour en limiter l'accès. En revanche, il est resté ouvert pour la Toussaint.

.Panneaux pour interdire les excréments des chiens :

Certains panneaux ont été déchirés. Il est décidé, lorsque le propriétaire d'un animal est en infraction de déposer un courrier dans sa boîte aux lettres et dans un deuxième temps d'alerter le Procureur de la République.

Propagation de rats :

Madame le Maire fait part d'un problème de propagation de rats dans un quartier de la commune. Une société de dératisation sera contactée pour intervenir.